

EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 – article 34 – 7e alinéa

Décret n° 82-447 du 28 mai 1982

modifié par le décret n° 2012-224 du 16 février 2012

Je soussigné-e,

Nom d'usage Prénom

Corps

Établissement

ai l'honneur de solliciter du 11 avril 2024 au 11 avril 2024

un congé pour formation syndicale* (*compétence du recteur*)

Lieu SNES Orléans

Organisé par FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, centre agréé

(centre agréé obligatoirement)

article 13 : autorisation spéciale d'absence organisée par :
(*compétence du Directeur académique des services de l'Éducation nationale*)

13.1 - représentation syndicale non représentée au conseil commun de la fonction publique^{(1)*}
(dans la limite de 10 jours dans l'année)

13.2 - représentation syndicale représentée au conseil commun de la fonction publique^{(1)*}
(dans la limite de 20 jours dans l'année)

(convocation obligatoire pour toute réunion)

article 16 : autorisation spéciale d'absence sur crédit d'heure^{(2)*} (*compétence du Recteur*)

Pour le motif suivant

(convocation obligatoire pour toute réunion)

à le

Signature

* cocher les cases correspondantes.

(1) Représentations syndicales représentées au conseil commun de la fonction publique: CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC et les syndicats nationaux qui leur sont affiliés.

(2) CGT, ASAMEN, @venir.écoles CFE-CGC FP, STC, UNSA, SGEN-CFDT, UDAS, FSU, SUD-EDUCATION, CSEN-FGAF-FAENSCENRAC-CFTC, SNCA-Eil, FNEC-FP-FO.

Avis du chef d'établissement	Décision du DASEN	Décision DPE – DPAE
Date et signature	<input type="checkbox"/> accord <input type="checkbox"/> refus motivé	<input type="checkbox"/> accord <input type="checkbox"/> refus motivé
Avis défavorable motivé	Date et signature	Date et signature
		Pour le Recteur et par délégation pour le Secrétaire Général Le Chef de Division